



Compte-rendu de la réunion du 10 octobre 2024

Personnes présentes à la réunion et leurs fonctions

Représentants du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale	
Martine Deprez	Ministre
Sonja Trierweiler	Coordinatrice générale
Tom Rausch	Coordinateur général adjoint
Anne Rech	Coordinatrice Assurance pension
Laura Valli	Coordinatrice Relations publiques et communication
Thomas Dominique	Directeur de l'IGSS
Alain Reuter	Président de la CNAP
Michele Santoro	Gestionnaire de dossiers Assurance pension
Représentants du Nohaltegkeetsrot	
Romain Poulles	Président du CSDD
Kaspar Wansleben	Membre du CSDD et du groupe de travail croissance du CSDD

I. Objectifs de la réunion/Ordre du jour

Première réunion de concertation dans le cadre de la consultation portant sur la viabilité à long terme de notre système de retraites.

II. Sujets abordés + Commentaires

Madame la ministre souhaite la bienvenue à tous et à toutes et détaille le déroulement du processus de la large consultation avec ses différentes phases.

Elle présente la situation actuelle du régime général de l'assurance pension et précise que le but des consultations est la pérennisation du système.

Le CSDD :

- Assume ne pas être spécialiste en matière de pensions, il ne soumettra donc pas d'avis détaillé, mais juste des propositions.



La Ministre

- Insiste sur le fait qu'un régime d'assurance pension soutenable et durable ne doit pas dépendre de la croissance, exponentielle de surcroît.
- Regrette que beaucoup de paramètres ne soient pas pris en compte, comme p.ex. le PIB du bien-être, la recherche du « bien être » général et individuel devrait primer dans la réforme.
- Constate que le Luxembourg est de façon générale en train d'évoluer (nouvelles formes de ménages, sharing economy,...) et qu'il faudra tenir compte des tendances sociétales dans la réforme.
- Préfère une approche systémique plus globale qui n'inclut pas seulement les pensions mais également l'assurance maladie et la santé au travail, en tenant compte des interdépendances entre les systèmes.
- Constate une augmentation de pensionnés résidant à l'étranger et considère que l'exportation des pensions aura un impact sur l'économie et la croissance.
- Souhaite que le régime des pensions soit rendu plus flexible, qu'il soit révisé plus souvent et que certains éléments puissent être plus facilement modifiés ou supprimés.
- Considère que le régime de l'assurance pension doit être transparent et participatif, et que le lien entre cotisations et pensions doit être plus visible pour la population.
- Insiste sur le fait que la justice intergénérationnelle doit être maintenue voire établie en cas de réforme, sans oublier la solidarité sociale.
- Estime que d'autres formes de contributions et de recettes seront nécessaires et devront être explorées pour financer le système.
- Reconnaît que la compétitivité du pays ne doit pas être mise en jeu par une augmentation disproportionnée des cotisations.
- Estime qu'il est essentiel de procéder à une révision maintenant plutôt que d'attendre que les problèmes soient imminents.

Le CSDD propose d'analyser les pistes suivantes qui lui sont acceptables (propositions pas forcément cumulables) :

- Reculer l'âge de départ en pension anticipée ou à défaut intégrer une décote en cas de départ anticipé.
- Baisser le taux de remplacement d'environ 10%.
- Baisser le plafond cotisable à environ 3,5 fois le ssm (au lieu de 5 fois le ssm actuellement).
- Revoir la possibilité de cumuler des revenus professionnels avec une pension (pension « partielle » ou progressive).
- Remettre en question la double adaptation des pensions par l'indexation et le réajustement et se limiter à la simple indexation.
- Assouplir le système en offrant la possibilité de cumuler une pension partielle avec un travail à temps partiel afin de tenir compte des besoins en matière d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.
- Revoir les régimes spéciaux de pension (il en reste peu, néanmoins faire une révision régulière des régimes spéciaux).
- Chercher de nouvelles ressources de financement (cotisation sur robotisation, IA etc.)



La Ministre

- Instaurer un observatoire de la croissance pour les finances publiques en général.
- Augmenter le cas échéant légèrement les cotisations à maximum 3 x 10% tout en gardant un œil sur la compétitivité
- Promouvoir la possibilité d'une pension complémentaire pour les salaires élevés, tout en baissant le plafond cotisable.
- S'inspirer d'autres modèles de pension, **comme le modèle suédois**, qui connaît un système hybride « par points » dans lequel 2,5% des cotisations sont investies sur le marché des capitaux. En outre, ce système tient compte de l'espérance de vie moyenne et comporte une composante sociale avec une pension minimale et une aide au logement.

Le CSDD fera parvenir une présentation précisant en détail le point de vue et les propositions qui sera publiée sur le site « schwätzmat.lu ».